



# Freiner les flux financiers illicites et l'injustice fiscale en Afrique

Un ensemble d'outils  
pour les membres du  
Parlement

Devenez un représentant de la  
justice fiscale dans votre pays et  
votre région





# **Freiner les flux financiers illicites et l'injustice fiscale en Afrique**

Un ensemble d'outils  
pour les membres du  
Parlement

**Devenez un représentant de la  
justice fiscale dans votre pays et  
votre région**



# Table des matières

## Table des matières

### Liste des abréviations

---

## LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DE LA JUSTICE FISCALE ET DES FFI EN AFRIQUE

### 1. LA JUSTICE FISCALE

#### 1.1. Statistiques essentielles

##### 1.2. Vue d'ensemble

**Qu'est-ce que la « Justice fiscale » ?**

**Les avantages d'avoir un système fiscal équitable dans votre pays**

##### 1.2 Une perspective du problème : L'injustice fiscale en Afrique

**Quelle est l'étendue de l'injustice fiscale en Afrique ?**

**Les principaux canaux des fuites fiscales**

**Les principales causes de l'injustice fiscale en Afrique ?**

**Les facilitateurs de l'injustice fiscale en Afrique**

##### 1.3 Étude de cas : Les 5 plus grands perdants des pratiques fiscales abusives des sociétés en Afrique

##### 1.4 Considérations législatives : Ce que vous pouvez faire

###### 1.4.1 Un rôle de surveillance

###### 1.4.2 Un rôle de législateur

##### 1.5 Des ressources pertinentes : Où vous pouvez trouver plus d'informations à propos de la justice fiscale

### 2.0 Les flux financiers illicites (FFI)

#### 2.1 Statistiques essentielles

**Vue d'ensemble**

**Flux financiers illicites**

**Les principales sources de FFI en Afrique**

#### 2.2 Une perspective du problème

**Quelle est l'ampleur des FFI en Afrique ?**

**Pourquoi le secteur extractif est-il le plus vulnérable aux FFI en Afrique ?**

**Quels sont les principaux facteurs des FFI en Afrique ?**

**Que sont les accords de double fiscalité (DTA) et pourquoi deviennent-ils rapidement des facilitateurs des FFI ?**

**Quels sont les signaux d'alerte de FFI que vous devriez surveiller ?**

#### 2.3 Études de cas : Quelques actions/initiatives notoires prises par les membres du Parlement en Afrique pour freiner les FFI dans leurs pays

##### 2.4 Les considérations législatives : Ce que vous pouvez faire pour freiner les FFI dans votre pays et région

###### 2.4.1 Un rôle de surveillance

###### 2.4.2 Un rôle de législateur

##### 2.5 Des ressources pertinentes : Où vous pouvez trouver plus d'informations à propos des FFI

# Liste des abréviations

BAD	Banque africaine de développement
VMA	Vision Minière Africaine
APNIFFT	Réseau parlementaire africain sur flux financiers illicites et la fiscalité
UA	Union Africaine
BEP	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
BO	Bénéficiaire économique
IRS	Impôt sur le Revenu des Sociétés
OSC	Organisations de la Société Civile
DRM	Mobilisation des ressources nationales
DTA	Accords de double fiscalité
IDE	Investissement direct étranger
GCO	Grande Cote Operations
PIB	Produit Intérieur Brut
GFI	Global Financial Integrity
HLP	Panel de haut niveau
FFI	Flux Financiers Illicites
IFI	Institution financière internationale
FMI	Fonds monétaire international
MNC	Entreprise multinationale
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PPE	Personnes politiquement exposées
UBO	Véritable propriétaires ultimes
ONU	Organisation des Nations Unies
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
USD	Dollars américains

# Avant-propos

Les flux financiers illicites (FFI) et l'injustice fiscale ont considérablement limité la mesure dans laquelle le continent africain peut répondre de manière significative aux multiples crises qu'il a connues au cours des dernières années. Bien que tout le monde ait été confronté à la même pandémie et à la même tempête économique, les ressources et les filets de sécurité sociale fournis pour répondre à la pandémie ont été considérablement différents. Les FFI drainent les ressources intérieures avec des effets sociaux néfastes, en particulier dans les pays qui ne peuvent pas mobiliser les recettes nécessaires pour financer la fourniture de biens et services publics essentiels.

À l'heure actuelle, les gouvernements sont confrontés au défi d'augmenter les dépenses immédiates pour protéger leurs citoyens contre l'impact de ces crises, en plus de naviguer dans le rétrécissement de l'espace budgétaire causé par l'impact négatif des crises. Combattre les FFI et soutenir la mobilisation des ressources nationales sera essentiel aux efforts des États pour relever ces défis. Au niveau national, les gouvernements doivent s'attaquer aux problèmes au sein de leurs économies. Les pays africains devront investir dans des mesures qui favorisent la collaboration régionale, l'harmonisation et l'intégration des politiques et dans une stratégie visant à éviter une concurrence néfaste qui aboutit à un nivellement par le bas.

Le rôle central que jouent les parlementaires en tant que législateurs est essentiel à cet égard. L'APNIFFT a vu le jour en se rendant compte que les parlementaires sont un moteur majeur dans la lutte contre les FFI. Les solutions pour combattre les FFI et à l'injustice fiscale sont différents selon les contextes nationaux et les activités sous-jacentes qui entraînent ces sorties et fuites. Ce qui est uniforme, cependant, c'est la nécessité d'une volonté politique, d'une coordination et d'une coopération accrues autour des questions et des acteurs clés, y compris le secteur privé, les organisations internationales, les sociétés civiles et en particulier le gouvernement (exécutif, législatif et judiciaire).

De ces trois branches du gouvernement, le législateur occupe la position la plus critique et la plus stratégique dans la lutte contre les FFI et le problème de l'injustice fiscale sur le continent. Cela repose sur leur mandat de fournir un contrôle à l'exécutif, d'élaborer et de modifier les lois, d'agir en tant que voix de la population (représentation) et d'approuver les budgets nationaux. Ce mandat leur donne également la capacité unique de créer, d'améliorer ou de saper des institutions considérées comme essentielles à la promotion de la justice fiscale et à la réduction des FFI.

Cette boîte à outils contribue à la nécessité de doter les législateurs africains des moyens de jouer leurs rôles de surveillance, législatifs et représentatifs. En tant que TJNA, nous espérons que cet outil servira de base à la formation de champions de la justice fiscale dans divers parlements du continent.

**Alvin Mosioma**  
**Directeur général**  
**Réseau pour la justice fiscale en Afrique**

Cette boîte à outils sur la réduction des flux financiers illicites et de l'injustice fiscale en Afrique, conçue pour les législateurs africains du continent, intervient à un moment où l'économie mondiale a été ravagée par la pandémie de Covid-19 et où l'économie africaine ne fait pas exception. Elle n'a pas été épargnée par les ravages d'une pandémie qui a plongé son économie déjà en difficulté dans une spirale de récession. Bien que la pandémie ne soit pas la seule maladie dont l'économie africaine doit se remettre. Néanmoins, le lien entre la pauvreté et l'injustice fiscale, y compris les flux financiers illicites (FFI) ; témoignent du fait qu'aucune mesure de relance économique post-covid ne réussirait sans la mobilisation des ressources nationales et la justice fiscale comme point de départ.

Les législateurs sont au centre d'une telle reprise. Ce sont de vrais visages qui se cachent derrière le nom collectif impersonnel, une circonscription, qui font de cette situation une urgence pour les députés. Ce sont les personnes qu'ils représentent qui sont encapsulées dans des statistiques codées, qui décrivent les conséquences de la pandémie, comme :

- Diminution des recettes publiques (perception de l'impôt)
- Jusqu'à 7,8 % de réduction du produit intérieur brut (PIB) dans certaines économies
- Baisse de l'activité économique formelle et informelle et augmentation du chômage
- Augmentation de l'insécurité alimentaire
- Une diminution de près de 25 % des envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne
- Plus de 40 millions de personnes augmentent dans l'extrême pauvreté
- Plus de 40 millions de personnes augmentent dans l'extrême pauvreté

Alors que l'État africain a tiré parti des efforts internationaux et régionaux (continentaux) en cours pour combattre les flux financiers illicites et défendre une politique budgétaire qui favorise une mobilisation durable des ressources nationales ; Il reste encore beaucoup à faire dans ce gigantesque processus qui exige la stabilité statutaire. L'obstacle majeur dans la lutte contre les FFI étant l'affaiblissement de la capacité de l'État, la responsabilité irremplaçable des législateurs dans la construction d'institutions gouvernementales fortes dans l'ère de reprise post-covid est encore plus prononcée. Cette boîte à outils ne peut pas être arrivée à un meilleur moment.

La justice fiscale est un processus, pas un événement. Pour s'acquitter de cette tâche gigantesque, les législateurs africains bénéficieront d'un modèle systématisé permettant une localisation créative, mais une application synergique qui crée les meilleures pratiques. Ainsi, favoriser l'apprentissage inter-pays et sous-régional ainsi que le partage, y compris les échanges interparlementaires. Cette boîte à outils très attendue est ce modèle.

Félicitations au réseau pour la justice fiscale en Afrique pour cette étape historique, destinée à renforcer les efforts des législateurs engagés en faveur de la justice fiscale de leur vivant, à une surveillance éclairée de la gestion des finances publiques et à se joindre à la lutte pour la construction d'une Afrika économiquement viable pour les générations à venir.

Asante réseau pour la justice fiscale en Afrique !  
Aluta!

Continua!

En avant vers une Afrika qui mobilise des ressources au niveau national !

En avant avec les législateurs africains qui s'engagent à lutter contre les flux financiers

**Dr Khanyisile Litchfield Tshabalala**

**Chairperson**  
**APNIFFT**

# Antécédents

Il a été estimé que l'Afrique a perdu plus de 1 milliard de dollars américains en flux financiers illicites (FFI) au cours des 50 dernières années seulement.<sup>1</sup> Cette somme correspond environ à la moitié du PIB nominal de 2,6 milliards enregistrés en 2019 et à l'intégralité de l'APD reçue par l'Afrique au cours de la même période.<sup>2</sup> Les conséquences de ces fuites sont d'autant plus inquiétantes quand elles sont mises en perspective avec les chiffres de la pauvreté dans le continent pour cette même période de temps. Il est estimé que, entre 1990 et 2019, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 USD par jour en Afrique est passé de 290 milliards à 422 milliards.<sup>3</sup> Par conséquent, un africain sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Avec la pandémie de Covid-19 qui continue de ravager le continent, ce chiffre devrait encore augmenter alors que certaines statistiques indiquent que 40 millions de personnes supplémentaires ont déjà été poussées dans la pauvreté.

Ces flux financiers illicites portent atteinte au continent de plusieurs façons. Tout d'abord ils diminuent les chances d'atteindre les objectifs de développement durable visant à mettre fin à la pauvreté d'ici à 2030. Les estimations indiquent déjà un écart de financement annuel pour les ODD en faveur des pays en développement de 2,5 billions de dollars américains.<sup>4</sup> De plus, ces FFI affectent de façon négative les efforts de mobilisation du revenu national en s'appropriant le revenu des pays en cours de développement nécessaires pour financer les services publics et augmentent leur dépendance aux APD et au surendettement.

Les gouvernements ont récemment fait des efforts pour freiner ces flux sortants au niveau régional, national et continental. L'une de ces initiatives fut la mise en place du rapport du panel de haut niveau (HLP) sur les flux financiers illicites en Afrique par l'Union africaine au cours de la 4e conférence conjointe de la commission de l'Union africaine et de la commission économique des nations unies pour l'Afrique (CUA/CEA) des ministres africains de la finance, de la planification et du développement économique, tenue en 2011. Ce panel fut chargé de développer des évaluations réalistes et justes pour les sources et les quantités des FFI. Cela apporta une compréhension concrète de la façon dont ces flux sortant se passent en Afrique sur la base d'études de cas d'un échantillon de pays africains et garantit de faire des recommandations spécifiques pour des actions pratiques, réalistes à court et moyen terme pour les gouvernements africains et le reste du monde. La 11e conclusion du rapport du HLP fut l'identification des faibles moyens nationaux et régionaux en Afrique comme l'un des principaux obstacles dans les efforts pour freiner les FFI. Ceci fut favorisé par un cadre et un support légal et fiscal inefficaces ou inexistant pour les FFI.<sup>5</sup>

s sont obligés de dépendre de taxes régressives comme la TVA pour financer leurs budgets. Bien que ces taxes soient faciles à gérer, elles ont tendance à avoir un impact négatif sur la pauvreté. De plus, le manque de fonds réduit souvent le financement des services publics. Cela a aussi un impact négatif significatif sur les pauvres qui dépendent de plus en plus de ces services. Dans le même temps, des avantages fiscaux inutiles visant à attirer les investissements directs étrangers dans les pays africains ont continué de maintenir des impôts injustes.

Les législateurs ont un rôle crucial à jouer dans l'élimination des FFI et la promotion du calendrier de justice fiscale. La réussite ou l'échec de ce travail dépendent de la participation active des parlements. Avec la plupart des pays subsahariens maintenant leurs systèmes gouvernementaux postcoloniaux qui sont systématiquement exécutifs (présidentiels), les parlements ont toujours suivi et évolué dans l'ombre de parties exécutives plus fortes du gouvernement. Une des conséquences de ce déséquilibre du pouvoir est que les actions des pouvoirs exécutifs sont rarement vérifiées. Cependant, lors de la dernière décennie, l'espace démocratique s'est drastiquement étendu à travers le continent et les parlements ont de plus en plus pris ce rôle stratégique de représentation, de faiseur de loi, de combat contre la corruption et ont assuré une surveillance de l'exécutif grandissante. Le récent temps fort du développement législatif est d'avoir réussi à mettre un terme à la suppression des limites de mandat en Zambie et au Nigéria, qui étaient soutenues par l'exécutif.<sup>6</sup>

C'est contre ce passé que le Tax Justice Network Africa (TJNA), avec le soutien de Diakonia, a développé cet ensemble d'outils pour fournir aux membres du Parlement des informations et des ressources à la fois concises et adaptables, ainsi que pratiques. Ces ressources sont nécessaires pour légiférer efficacement et assurer une surveillance des problématiques de FFI et de justice fiscale au niveau régional, national et continental. Cet ensemble d'outils va également guider les engagements du fleuron du TJNA : le programme de l'APNIFTT (Réseau Parlementaire Africain sur les Flux Financiers Illicites et la Fiscalité).

Cet ensemble d'outils résume et met en avant les principales problématiques des FFI et de la justice fiscale. Il recommande également des considérations politiques pratiques que les membres du Parlement peuvent adopter pour contrer les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leurs deux rôles principaux en tant que législateurs, respectivement fournir une surveillance de l'exécutif et faire les lois. La première moitié de cet ensemble d'outils se concentre sur la justice fiscale alors que la seconde moitié se penche sur les FFI.

1. Kar & Brian LeBlanc, *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2002-2013*.

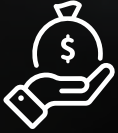
2. OCDE, *Rapport de coopération de développement*, 2012.

3. PNUD, *Indice de la pauvreté multidimensionnelle mondiale 2019*.

4. 'Developing Countries Face \$2.5 Trillion Annual Investment Gap in Key Sustainable Development Sectors, UNCTAD Report Estimates | UNCTAD' (no date) <<https://unctad.org/press-material/developing-countries-face-25-trillion-annual-investment-gap-key-sustainable>> accessed 15 September 2021.

5. Panel de haut niveau (HLP), *Rapport sur les flux financiers illicites*, 2011.

6. Ken Opalo, *Legislative Development in Africa: Politics and Postcolonial Legacies*, 2019.



**1 000 milliards de dollars**

*Perdu en excès dans les flux financiers illicites (FFI) au cours des 50 dernières années seulement*



### **Gouvernement**

*Freiner ces exodes aux niveaux national, régional et continental.*



**1/3**

*Des Africains vivent dans la pauvreté avec moins de 1,25 USD par jour*



### **Impôts régressifs**

*Comme la TVA obligée d'être invoquée par les gouvernements pour financer les budgets.*



**Manque de fonds**

*Réduit souvent le financement des services publics avec des effets négatifs sur les pauvres.*



### **Législateurs**

*TJouer un rôle dans l'élimination des FFI et la promotion de la justice fiscale.*



**Member of Parliament**

*Légiférer efficacement et assurer une surveillance sur les questions relatives aux FFI et à la justice fiscale.*



### **La boîte à outils**

*Résume et met en évidence les questions clés sur les FFI et la justice fiscale..*



### **La première moitié**

*de la boîte à outils se concentre sur la justice fiscale tandis que la seconde moitié se penche sur les FFI.s.*



**Freiner les flux  
financiers  
illicites et  
l'injustice fiscale  
en Afrique**

# Justice fiscale: **Statistiques vitales**



**23 milliards USD**

*Somme d'argent que l'Afrique perd chaque année à cause de pertes d'impôt sur les sociétés.*



**7/10**

*Sur 10 pays avec le plus d'inégalités dans le monde aujourd'hui, sept se trouvent en Afrique.*



**148 milliards USD**

*Le montant d'argent moyen perdu en corruption en Afrique chaque année*



**200 milliards USD**

*Poids de la dette cumulée de l'Afrique à la fin 2020*



**240 milliards USD**

*Somme perdue en impôt sur le revenu chaque année uniquement à cause de diverses formes d'évasion et d'évitement fiscal.*



**53.7%**

*Pourcentage de revenus du gouvernement provenant d'impôts indirects sur les biens et services en Afrique en 2017.*



**40 millions**

*Nombre d'africains qui seront poussés dans la pauvreté extrême à cause de la COVID-19 à la fin 2021.*



**34%**

*Pourcentage de l'économie parallèle de l'Afrique non-imposée ou sous-imposée, en comparaison 9% en Amérique du Nord, et 15% dans les pays de l'OCDE.*

# 1.0 JUSTICE FISCALE

## 1.1 Vue d'ensemble

### Qu'est-ce que la « Justice fiscale » ?

Le terme de « Justice fiscale » a évolué dans le temps pour aller au-delà du cercle fermé des problématiques fiscales . Il est largement défini comme le contexte de politiques et de systèmes socialement justes, responsables et progressifs avec des revenus favorables pour les pauvres, avec la capacité de freiner les fuites des ressources publiques et de favoriser la mobilisation des ressources nationales.

La justice fiscale est également synonyme de « Fiscalité juste ». Un système de politique fiscale est juste s'il prend en considération les principes suivants :

- a) **Simplicité** : Plus un système fiscal est complexe, plus il y a de place pour l'évitement, l'évasion et d'autres formes d'abus et plus il y a de chances d'exclusion pour les non-experts de la fiscalité qui n'ont pas la capacité de comprendre ce système.<sup>8</sup>
- b) **Transparence** : Indique dans quelle mesure le système fiscal est conçu pour être compris facilement et accessible. La transparence fait également référence à la mesure dans laquelle la population a connaissance de la quantité de taxes qui est collectée, et comment ces taxes financent les activités du gouvernement.
- c) **Charge/Équité** : Cela fait référence à l'imposition la plus élevée de ceux ayant la capacité de payer. La « charge » fiscale peut également comprendre le niveau d'administration requis afin de respecter les exigences du régime fiscal.
- d) **Durabilité** : Cela fait référence à la mesure dans laquelle un système fiscal contribue au développement durable en répondant aux besoins actuels de ses citoyens sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

### Les avantages d'avoir un système fiscal équitable dans votre pays

- **Mobilisation du revenu national** : La justice fiscale est nécessaire pour élargir la base fiscale et augmenter le montant des revenus que les pays pauvres collectent via les impôts.
- **Redistribution des richesses** : Les politiques fiscales justes encouragent l'égalité en redistribuant les richesses pour que les personnes les plus riches et les grandes entreprises supportent la plus grosse charge fiscale.
- **Appropriation citoyenne** : Un système fiscal transparent et responsable favorise des états plus forts et responsables ainsi que l'appropriation et une implication sociale plus importante des citoyens.

- **Croissance économique** : Des systèmes fiscaux simples et efficaces renforceront la culture entrepreneuriale du pays, encourageront les investissements organiques, élimineront les préjugés contre le travail et créeront des emplois décents pour les locaux.
- **Atténuation de la corruption** : Les systèmes fiscaux bureaucratiques et complexes sont généralement susceptibles d'être manipulés et profitent majoritairement aux représentants de gouvernements corrompus et aux acteurs du secteur privé. Un système fiscal juste garantit que de telles fuites fiscales sont gardées sous contrôle.
- **Initiatives innovantes** : La participation permet aux citoyens, en tant que contribuables, d'avoir la possibilité de demander des comptes à leurs gouvernements sur la qualité des biens et services publics et, par conséquent, augmente leur représentation dans les procédures décisionnaires. Ceci a pour effet général d'encourager la fiscalité spécifique à chaque pays et les politiques de dépense.
- **Financement durable** : L'adoption de systèmes fiscaux justes rend aussi plus facile l'élargissement durable de la base fiscale et améliore la mobilisation de ressources nationales. Il réduit le financement extérieur et mène ensuite à des financements prévisibles et durables du programme de développement des gouvernements.
- **Légitimité fiscale et confiance sociale** : Les systèmes fiscaux justes créent une confiance sociale et augmentent le respect des taxes parmi les citoyens

## 1.2 Une perspective du problème : L'injustice fiscale en Afrique

### Quelle est l'étendue de l'injustice fiscale en Afrique ?

Une mesure essentielle d'un système fiscal juste est la correspondance entre la charge fiscale et la capacité de paiement des contribuables. Une grande part des systèmes fiscaux de l'Afrique aujourd'hui demeure injuste compte tenu du fait que les taxes indirectes continuent d'être majoritaires au sein des revenus collectés. Étant donné l'étroitesse des bases fiscales et l'existence d'un énorme secteur parallèle, les institutions financières internationales ont poussé les pays en cours de développement à demander plus de taxes indirectes sous prétexte qu'elles sont plus faciles à administrer. Ceci a contribué à l'augmentation de l'inégalité et au transfert de la charge fiscale des riches vers les pauvres. C'est mis en évidence par le fait que la moyenne haute du taux de l'impôt sur le revenu personnel reste la plus faible dans les régions les plus pauvres d'Afrique.

7. Martin Hearson (2018), 'The Challenges for Developing Countries in International Tax Justice', *The Journal of Development Studies*, 54:10, 1932-1938, DOI: 10.1080/00220388.2017.1309040.

8. 10TACCA, *Perspectives on Fair Tax*, 2008.

Ceci malgré la soudaine augmentation du nombre de « super riches » dans le continent. Selon le Rapport des richesses en Afrique de 2019<sup>9</sup>, le nombre de personnes fortunées (personnes avec un capital de plus de 1 million USD) en Afrique a augmenté deux fois plus vite que dans le reste du monde ces 15 dernières années. Pendant ce temps, les impôts « indirects » sur les biens et les services étaient en moyenne la plus grande source de revenu fiscal pour les pays africains, à 53,7% des revenus fiscaux totaux en 2017.

De telles taxes comptent pour une plus grande proportion du revenu des personnes pauvres, qui dépensent plus en biens et services que les personnes riches.

Les taux de l'impôt sur les sociétés ont aussi été en baisse constante à cause de la concurrence fiscale néfaste qui se manifeste par une course vers le bas dans les impôts sur les sociétés. La base fiscale est toujours étroite à cause de l'usage d'avantages fiscaux néfastes, tels que les trêves fiscales et les zones économiques spéciales, censés attirer les investissements étrangers directs. En conséquence, l'Afrique perd au moins 23 milliards USD chaque année à cause des pertes de l'impôt sur les sociétés<sup>10</sup> et ce malgré que les revenus fiscaux soient restés constants dans le continent, principalement grâce aux augmentations de revenus issues des impôts sur les biens et services.<sup>11</sup>

De plus, l'Afrique a toujours eu des difficultés à mobiliser ses revenus nationaux, ce qui peut être remarqué avec son ratio imposition/PIB. Le continent a un ratio imposition/PIB d'environ 17,2%, ce qui est bien plus bas que le ratio de l'OCDE de 34,2% et le ratio de l'Amérique latine et des Caraïbes de 22,8%.<sup>12</sup> Cela est en partie dû à son importante économie parallèle qui compte pour 70% de l'emploi en Afrique subsaharienne et 62% en Afrique du Nord.<sup>13</sup> Malgré plusieurs tentatives visant à mettre à la portée du fisc ces personnes difficiles à taxer, ces essais ont seulement abouti sur des gains à la marge et donc une dépendance aux impôts indirects. L'inégalité est encore plus exacerbée par des pertes considérables au sein de revenus fiscaux déjà insuffisants, qui passent par des canaux variés dont l'évitement fiscal, l'évasion fiscale, la corruption, le service de la dette, et les flux sortants illicites.

Le poids de la dette de l'Afrique est évalué à plus de **770 milliards USD**. Selon les données de la banque mondiale<sup>14</sup>, les gouvernements africains dépensent près de **14 milliards USD** chaque année au service de la dette propulsant le ratio dette/PIB à 59%, ce qui est bien plus élevé que le taux recommandé de 40%. Cela limite la capacité des gouvernements à fournir des services sociaux à leurs populations.

## Les principaux canaux des fuites fiscales

Les différentes formes de fuites fiscales peuvent être définies comme suit :<sup>15</sup>

- Évitement fiscal et évasion fiscale :** L'évitement fiscal peut être défini comme une pratique pour échapper aux impôts en contournant (ou évitant) le sens de la loi, sans l'enfreindre. De l'autre côté, l'évasion fiscale, fait référence à une sous-déclaration frauduleuse d'obligation fiscale. Une estimation<sup>16</sup> indique que 240 milliards USD sont perdus dans le revenu fiscal chaque année, principalement à cause des seules diverses formes d'évasion et d'évitement fiscaux, avec plus de pertes dans les pays à faible et moyen revenus.
- Corruption :** Celle-ci encourage l'évasion fiscale via le paiement de pots-de-vin pour faciliter le sous paiement et le non-paiement. Elle compromet la confiance du public dans l'intégrité des règles, des systèmes et des institutions qui sont conçus pour favoriser l'intérêt public. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Afrique perd 148 milliards USD par an à cause de ce problème.
- Flux sortants illicites :** Ceci fait référence à l'argent acquis, transféré ou utilisé illégalement. La Global Financial Integrity (GFI) a estimé que le bilan total des FFI sortants d'Afrique a atteint les 865 milliards USD entre 1970 et 2008 ; et que ce chiffre pourrait s'élever jusqu'à 1,8 billion USD. Les flux sortants annuels de l'Afrique ont été estimés par la GFI à 30 milliards USD ; alors que l'Union africaine (UA) les estime à 148 milliards USD.
- Incitations fiscales :** Ce sont les mesures du gouvernement visant à encourager les individus et les gouvernements à dépenser de l'argent ou à économiser de l'argent en réduisant le montant des taxes qu'ils devront payer. Cela inclut les exonérations fiscales et les trêves fiscales, les reports d'impôts, dans les faits le contrôle d'infrastructures nationales telles que les voies ferrées, des taux de redevance très bas et un accès à l'eau, au bois et à la terre excessivement généreux. Beaucoup de ces concessions sont négociées exclusivement entre les multinationales et les ministres des gouvernements avec peu ou pas de consultation des citoyens ou du parlement. Par exemple, un accord conclu dans la région d'état

9. New World Wealth: The AfrAsia Bank Africa Wealth Report, 2019.

10. TJN, State of Tax Justice, 2020.

11. Keen et Mansour, Revenue Mobilisation in Sub-Saharan Africa: Challenges from Globalization II - Corporate Taxation, 2010.

12. Elke Asen, 'OECD Report: Tax Revenue in African Countries' (Tax Foundation, 28 May 2020) <<https://taxfoundation.org/oecd-report-africa-tax-revenue-in-african-countries/>> consulté le 15 septembre 2021.

13. 'UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA (ECA) Contribution to the 2015 United Nations Economic and Social Council (ECOSOC) Integration Segment' (2015).

14. World Bank Global Economic Prospect, 2019.

15. TJNA, Tax us if you can: Why Africa Should stand up for Tax Justice.

16. Erik.S, <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2016/may/10/were-losing-240-billion-a-year-to-tax-avoidance-who-really-ends-up-paying>

éthiopienne Benishangul Gumuz implique une exonération d'impôt sur le revenu des sociétés de cinq ans. Des calculs, sur une base de 20 USD d'impôt sur les revenus par hectare prélevés des profits à l'hectare, montrent qu'un accord pour 602 760 ha découle sur une perte fiscale annuelle de 12,1 millions USD.

- **Économie parallèle :** Représente la partie de l'économie qui n'est ni imposée ni contrôlée par une quelconque forme de gouvernement. Ces activités parallèles sont souvent considérées comme des économies de faibles moyens et d'échanges traditionnels. Le Fonds monétaire international (FMI) a estimé que l'économie parallèle de l'Afrique, peu ou pas imposée, représentait 34% du PIB en 2017/18, comparé à 9% en Amérique du Nord, et 15% dans les pays de l'OCDE<sup>17</sup>.

### Les principales causes de l'injustice fiscale en Afrique ?

Il y a plusieurs causes pour l'injustice fiscale qui ont conduit à l'appauvrissement de l'Afrique. Certains d'entre elles sont :<sup>18</sup>

- **Le développement sélectif ou mauvais développement :** Le mauvais développement de l'Afrique est révélé par le fait que, malgré que la majorité des pays aient des ressources minières et autres abondantes, ils sont toujours considérés comme les moins développés en raison du type de développement dont ils ont fait l'objet. Depuis l'époque coloniale, il n'y a pas eu de croissance dans les exportations de l'Afrique, avec sa part mondiale qui a chuté de 7,3% en 1948 à 2% en 2009. Ce mauvais développement est marqué par les caractéristiques suivantes :
  - Avoir une base fiscale étroite et déformée aux exigences des grands contribuables ; ce sont les entreprises et les citoyens « légaux » qui bénéficient des économies orientées sur l'exportation.
  - Peu ou pas de développement d'un contribuable actif, conduisant à un manque de représentation politique et un manque de responsabilité des gouvernements africains.
  - Des leviers de transparence insuffisants et un dysfonctionnement dans la communication des informations sur les projets d'investissement aussi bien qu'une défaillance dans la redistribution des revenus, des bénéfices et des richesses.
  - Une monnaie surévaluée, qui rend les secteurs d'exportation moins compétitifs (le « syndrome néerlandais »), déformant donc la base économique pour les investissements dans les industries extractives.
  - Une sur-dépendance aux loyers provenant des ressources naturelles comme source de revenu du gouvernement, donnant des économies rentières ; une incapacité à prendre des portions équitables des impôts sur les revenus due à des subventions cachées telles que des taxes et redevances faibles ou inexistantes ; des bénéfices falsifiés et des exonérations d'impôts.
  - L'incapacité d'imposer les industries minières et extractives, la dégradation et la perte de services cruciaux de l'écosystème.

- **La fiscalité régressive :** Les gouvernements africains ont été forcés d'adopter des systèmes d'imposition qui sont régressifs et qui dépendent de taxes telles que la TVA à cause de leur simplicité de collecte et parfois comme condition de prêts et de subventions des institutions financières internationales (IFI), d'où la charge fiscale injuste largement supportée par les pauvres.
- **Une imposition limitée nuisant à la représentation :** La dépendance aux revenus issus des industries extractives ont créé une situation dans laquelle de nombreux gouvernements africains sont largement soutenus par des rentes sur les ressources provenant d'un très petit nombre d'entreprises puissantes, qui en retour pour les impôts payés ont une grande influence sur la politique fiscale. Par conséquent, la majorité des citoyens sont exclus de la procédure politique de formulation de la politique fiscale.
- **Une administration fiscale et douanière sous-équipée et inefficace :** Les administrations fiscales dans la majorité des pays africains ont souvent été considérées soit comme corrompues ou inefficaces, des endroits difficiles à atteindre ou inhospitaliers. L'une des plus efficaces, l'administration fiscale kenyane (KRA), emploie environ 3 000 officiers fiscaux et douaniers en 2009, pour servir une population de 32 millions de personnes. Pendant ce temps le Nigéria, avec ses 5 000 officiers fiscaux, ne peut pas engager un dialogue sensé avec ses 140 millions de citoyens. D'un autre côté, les Pays-Bas emploient 30 000 officiers fiscaux et douaniers pour servir une population de 10 millions de personnes. La plupart du temps, les officiers fiscaux et douaniers néerlandais sont répartis pour gérer les crédits fiscaux, et répondre aux demandes des contribuables plutôt que simplement collecter les revenus.
- **Le chalandage fiscal :** Ceci implique un usage abusif des traités fiscaux pour orienter les investissements au travers d'une juridiction dans le seul but de tirer profit des avantages de ces traités. Cela cause des pertes de revenu significatives pour les pays en développement.

### Les facilitateurs de l'injustice fiscale en Afrique

L'injustice fiscale ou la fiscalité injuste sont encouragées par plusieurs secteurs qui justifient légalement leurs actions sous couvert de planification fiscale. Certains de ces acteurs sont :

- **Les comptables :** Souvent les sociétés comptables internationales renforcent la culture de l'évitement fiscal en prétextant avoir le devoir de minimiser la redevance fiscale des clients, ce qui est en contradiction avec leur devoir envers le public.
- **Les avocats :** Les avocats jouent des rôles clés en créant, interprétant et appliquant les règles. Certains avocats agissent comme vecteurs de secret pour satisfaire leurs clients alors que d'autres trouvent difficile de résister aux

17. FMI, *The Informal Economy in Sub-Saharan Africa : Size and Determinants*, 2017.

18.

pressions demandant de fournir des services d'évasion fiscale. Les avocats exercent également souvent des pressions pour le compte de leurs clients privés pour essayer de diluer le projet de loi d'intérêt public et activement promouvoir les juridictions du secret pour leurs clients.

- **Les banquiers :** Les banques jouent un rôle majeur dans le monde des juridictions du secret, en fournissant le moins d'informations pour lutter contre la corruption mondiale. Il est souvent difficile de trouver des comptes au nom d'un individu en particulier parce que les individus ou les entreprises corrompus essaient d'échapper aux taxes en mettant en place des associations caritatives, des fonds et des entreprises d'affaires internationales au nom desquels les comptes sont ouverts.
- **Les entreprises multinationales :** Elles y participent en faisant pression pour des trêves fiscales étendues et d'autres exonérations. Elles se lancent également dans un évitement fiscal agressif, souvent en utilisant des techniques de transfert de prix pour transporter leurs bénéfices en dehors des pays où ils ont été générés vers des filiales dans des juridictions du secret.
- **Les juridictions du secret :** L'Afrique perd une grande quantité de ses richesses au travers d'accords passés dans les juridictions du secret ou des endroits généralement connus sous le nom de paradis fiscaux qui permettent les FFI. Les juridictions opaques sont définies comme des endroits qui créent intentionnellement une réglementation pour le bénéfice et l'usage premiers de ceux ne résidant pas dans leur zone géographique. Une telle réglementation est conçue pour compromettre la législation ou la réglementation d'une autre juridiction. Pour faciliter leur utilisation, les juridictions opaques créent également de façon délibérée, un voile du secret protégé légalement qui garantit que ceux provenant de l'extérieur de la juridiction et utilisant ses réglementations ne puissent pas être identifiés en tant que tels. De façon similaire, les zones libres, les zones économiques spéciales, ou les zones franches d'exportation, sont aussi clairement conçues pour accorder des avantages à ceux ne résidant pas dans le pays qui les accueille.

# Études de cas

## Les 5 plus grands perdants des pratiques fiscales abusives des sociétés en Afrique

Le classement des cinq pays avec les fuites fiscales les plus importantes dues à l'abus fiscal des sociétés sont le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Angola et le Soudan.

Pays	Perte fiscale annuelle totale (USD)	Perte fiscale annuelle due à l'abus fiscal des sociétés (USD)	Perte fiscale annuelle due à l'évasion fiscale à l'étranger (USD)	Perte totale annuelle en pourcentage des dépenses de santé publique
Nigeria	10, 825, 786, 952	10, 576, 472, 971	249, 313, 980	472.87%
Afrique du Sud	3, 391, 890, 587	2, 708, 824, 608	683, 065, 979	22.38%
Égypte	2, 320, 657, 159	2, 123, 341, 867	197, 315, 292	51.26%
Angola	2, 253, 340, 634	2, 050, 800, 000	202, 540, 634	146.52%
Soudan	645, 033, 468	643, 999, 989	1, 033, 479	121.11%

Principal à retenir

- Il y a une relation directe entre le produit intérieur brut (PIB) d'un pays et le montant des pertes fiscales annuelles. Plus le PIB est élevé, plus vous avez à perdre dans les fuites fiscales des sociétés.

GDP versus Total Annual Tax Loss

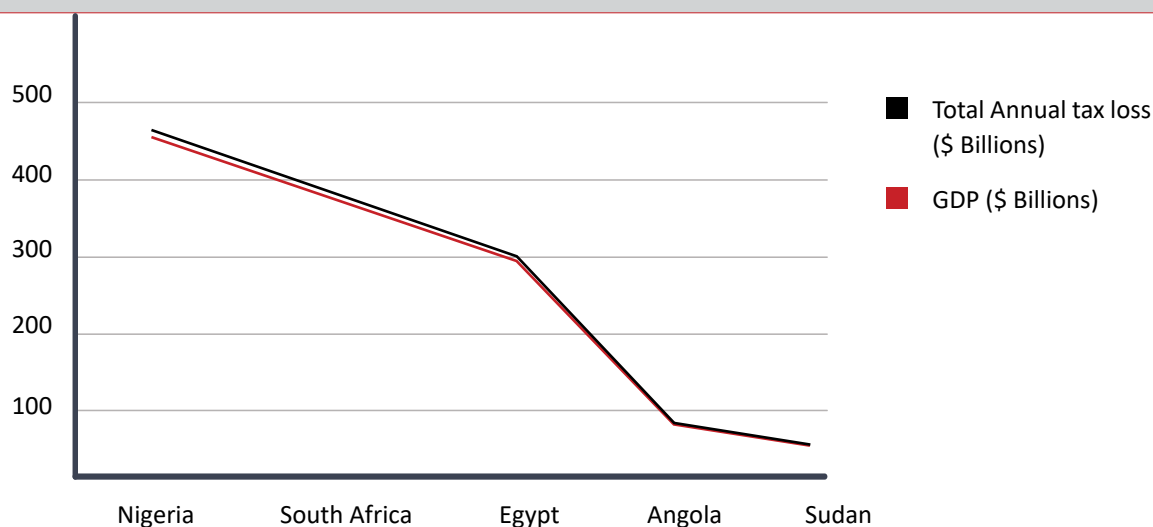


Schéma 1 : La relation entre le PIB et les pertes fiscales annuelles dans les 5 pays les plus impactés par les fuites fiscales des sociétés en Afrique

## 1.4 Considérations législatives : Ce que vous pouvez faire

### 1.4.1 Un rôle de surveillance

En tant que membre du Parlement individuel et/ou membre d'un comité parlementaire, avec le soutien du TJNA, vous pouvez faire ce qui suit pour garder le bras exécutif du gouvernement sous contrôle vis à vis des questions de justice fiscale :

### 1.4.2 Un rôle de législateur

Les membres du Parlement peuvent faire ce qui suit grâce à leur rôle de législateur :

- Adopter une loi autonome et exhaustive concernant l'accès à l'information.
- Édicter des codes fiscaux transparents, simples et compréhensibles.
- Promouvoir ou développer un projet de loi d'initiative parlementaire sur la régularisation de l'économie parallèle

Un rôle de surveillance	Les types d'assistances que TJNA peut vous proposer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionner les accords et les traités qui vont à l'encontre de la Constitution en s'acquittant de la justice politique et sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des recherches, des examens documentaires, partager des exemples d'autres pays, fournir des résumés de politiques et des analyses coût-bénéfice de ces traités.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les systèmes fiscaux régressifs qui imposent les personnes avec de faibles revenus un taux plus élevé que celles avec un revenu plus important.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des résumés de politiques, des examens documentaires et des recherches sur un système fiscal idéal spécifiques au pays</li> <li>• Coordonner les actions de sensibilisation en symbiose avec les autres OSC et académies.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander des informations sur les accords secrets des investissements extractifs et autres qui empêchent l'égalité entre tous les contribuables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en avant les accords secrets via des examens de recherche, documentaires et littéraires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejeter tout système fiscal oppressant qui impute une source de revenus à plus d'un impôt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les efforts de sensibilisation liés à ce sujet en symbiose avec les autres OSC et académies locales.</li> <li>• Partager les examens de recherche, les résumés politiques sur les systèmes fiscaux et les meilleures pratiques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre en question les systèmes fiscaux incohérents qui taxent des revenus de types similaires de différentes façons ou à des taux sensiblement différents.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les lacunes politiques, qui diminuent les ressources des pays, en éliminant arbitrairement les exonérations fiscales, en luttant contre l'évasion fiscale des MNC et en utilisant un cadre réglementaire fort.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir en temps opportun des données et des recherches sur les déficits de la politique fiscale existante à l'intérieur et à l'extérieur du pays.</li> <li>• Coordonner des rencontres avec les personnes et organismes ressources locaux et internationaux</li> <li>• Maintenir le dialogue avec la société civile et l'académie à propos des problématiques émergeant localement concernant la justice fiscale liée aux MNC.</li> </ul>

## 1.5 Des ressources pertinentes

### 2.1 Où vous pouvez trouver plus d'informations à propos de la justice fiscale?

Source	Liens
Sites internet	TJNA: <a href="https://taxjusticeafrica.net/">https://taxjusticeafrica.net/</a>
Publications/Articles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tax Us If You Can: Why Africa Should Stand up for Tax Justice: <a href="https://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/tuiyc_africa_final.pdf">https://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/tuiyc_africa_final.pdf</a></li> <li>• Tax Transparency in Africa 2020: Africa Initiative Progress Report: 2019: <a href="https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Tax-Transparency-in-Africa-2020.pdf">https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Tax-Transparency-in-Africa-2020.pdf</a></li> </ul>
YouTube	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TJNA: <a href="https://www.youtube.com/channel/UCcYJuhBi0Nuq1-oFiBgmVQA">https://www.youtube.com/channel/UCcYJuhBi0Nuq1-oFiBgmVQA</a></li> <li>• TJN: <a href="https://www.youtube.com/user/TackleTaxHavens">https://www.youtube.com/user/TackleTaxHavens</a></li> </ul>
Organismes	TJNA, DIAKONIA, TJN, OXFAM, SEATINI



## 2.0 Les flux financiers illicites (FFI)

### 2.1 Statistiques essentielles

#### Flux financiers illicites

L'Organisation des nations unies<sup>19</sup> (ONU) définit globalement les FFI comme « tous les transferts financiers transfrontaliers, qui enfreignent les lois nationales ou internationales ». Cette définition met l'accent sur l'action illégale des FFI et demande que la nature criminelle de ces flux soit établie pour qu'ils soient considérés comme un FFI.

Le rapport du panel de haut niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique<sup>21</sup> fait une approche différente en donnant cette définition pour les FFI : « argent qui est gagné, transféré et utilisé illégalement » mais il compte l'évitement fiscal comme un type de FFI, à la différence de la simple évasion. Cela fait passer le débat autour des FFI de leur illégalité à l'inclusion d'une dimension morale. **C'est la définition opérationnelle pour cet ensemble d'outils.**

#### Les principales sources de FFI en Afrique

Il y a trois principales sources de FFI en Afrique, contribuant chacune à un niveau différent de l'ensemble des FFI.\* Elles peuvent être attribuées à :

- I. Les activités commerciales ;
- II. Les activités criminelles ; et
- III. La corruption.

\* Les activités commerciales constituent la plus grande part avec 65%, les activités criminelles 30% et la corruption les 5%

#### I. Les activités commerciales

Elles découlent des activités liées aux affaires volontairement organisées avec pour objectif de, entre autres, cacher les richesses, échapper à ou éviter de façon agressive les impôts, et esquiver les droits de douane et les prélèvements du pays.<sup>21</sup> Les différents canaux leur permettant d'atteindre ces objectifs sont :

- **L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEP) :** Ce sont les stratégies d'évitement fiscal qui exploitent les lacunes dans les régimes fiscaux et transfèrent les bénéfices dans des endroits avec peu ou pas d'impôts. Alors que les BEP ne sont pas complètement illégaux, ils représentent une part importante des FFI. Les traiter nécessite des actions provenant à la fois des pays développés ainsi que de ceux en cours de développement.
- **L'abus de prix de transfert :** Cela arrive lorsqu'une entreprise multinationale (MNC) profite de ses

multiples structures pour transférer des bénéfices entre différentes juridictions. Bien que ce ne soit pas toujours illégal de réaliser un échange entre une entreprise et ses filiales, il faut respecter le « principe de pleine concurrence »\* pour ne pas entrer dans l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

\* multiples structures pour transférer des bénéfices entre différentes juridictions. Bien que ce ne soit pas toujours illégal de réaliser un échange entre une entreprise et ses filiales, il faut respecter le « principe de pleine concurrence »\* pour ne pas entrer dans l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

- **La manipulation des prix de transfert :** C'est l'instrumentalisation de la facturation commerciale des importations et des exportations pour tromper les services fiscaux et manipuler les marchés. Cela peut aller de l'envie d'échapper aux droits de douane et aux prélèvements intérieurs sur des échanges de biens à l'intention d'exporter des devises à l'étranger.
- **Les exonérations d'impôts abusives :** Il s'agit d'accorder des avantages et des exonérations aux MNC dans une course vers le bas avec la promesse d'un produit intérieur brut (PIB) accru. Ceci a mené à une situation où les MNC font des milliards de profits mais ne paient pratiquement aucun impôt sur les sociétés.
- **La mauvaise facturation des services et des biens incorporels :** Ceci inclut la mauvaise facturation des services et des biens incorporels tels que des emprunts, la propriété intellectuelle et les frais de gestions au sein du groupe. C'est en partie dû à l'augmentation du partage de services dans les échanges internationaux, une technologie changeante, des transactions qui manquent de contenu et un manque d'informations comparatives sur les prix.
- **La faible capitalisation :** C'est une situation où les MNC empruntent à leurs filiales ayant une faible imposition, plutôt que de lever les capitaux via des actions.

#### II. Les activités criminelles

Les activités criminelles génèrent de l'argent, l'utilisent et, souvent, le transfèrent illégalement. Cette pratique constitue un FFI. Cela inclut le trafic d'humains, le braconnage, la drogue, la vente d'armes, le vol de pétrole et de minéraux, et le blanchiment d'argent. Les revenus issus de ces activités utilisent souvent les mêmes mécanismes que ceux utilisés dans le secteur commercial pour échapper aux taxes et aux droits de douane afin de faire passer l'argent à l'étranger.

19. ONU, Coherent Policies for Combatting IFFs, UNODC and OECD, Série de séances d'information en provenance du groupe de travail inter institutions pour le financement du développement, Juillet 2016.

20. AU/ECA, Track it! Stop it! Get it!: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa, 2013.

21. AU/ECA, Track it! Stop it! Get it!: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa, 2013

# Flux financiers illicites): Statistiques vitales



**USD 278 milliards**

Les FFI liés à l'exportation des principales ressources de l'industrie extractive en Afrique entre 2010 et 2020.



**USD 88,6 milliards**

La fuite des capitaux de l'Afrique, qui ont permis de détecter les erreurs de facturation et autres erreurs d'équilibre des paiements des transactions entre 2013 et 2015



**USD 770 milliards**

Encours total de la dette extérieure de l'Afrique à fin 2018 qui se traduit par 74 USD de redevance par personne



**USD 54 milliards**

Total des investissements directs étrangers reçus par les pays africains en 2018



**16%**

Pourcentage de sous-facturation des exportations de l'industrie extractive par rapport aux exportations de marchandises



**77%**

Pourcentage imputable à la contribution de l'or pour la sous-facturation des exportations totale de l'industrie extractive africaine



**65%**

Les entreprises minières et extractives en Afrique sont responsables de 65% de fraude fiscale dans le continent

### III. La corruption

La corruption fait référence au paiement d'agents publics et à leur détournement des fonds publics. Les procédures et les chaînes d'approvisionnement gouvernementales laissent la place à ces pratiques et, par conséquent, facilitent l'aspect commercial et criminel des FFI. Avec sa contribution transversale aux FFI et ses permissions aux détenteurs de droits, la corruption est tout simplement l'abus du pouvoir.

## 2.2 Une perspective du problème

### Quelle est l'ampleur des FFI en Afrique ?

L'Afrique perd au moins 88,6 milliards USD chaque année, ce qui équivaut à 3,7% de son PIB, au travers de divers FFI.

**22** Ces flux sortants sont presque aussi importants que la combinaison totale des flux entrants annuels des APD, estimés à 48 milliards USD, et de l'investissement direct étranger reçu par les pays africains, fixé à 54 milliards USD, ce qui représente l'investissement moyen entre 2013 et 2015.

Uniquement entre 2000 et 2015, le total des fuites illicites des capitaux de l'Afrique s'élève à 836 milliards USD, se traduisant par une perte de 74 USD par personne en Afrique. Un chiffre qui pourrait remédier à la faim et garantir des repas décents pour chaque ménage pendant trois mois, consécutifs. De plus, si on le compare au total de la dette extérieure de l'Afrique de 770 milliards USD en 2018, ce montant fait de l'Afrique le « créancier net du monde ». Il a aussi été prouvé que ces FFI ont un puissant effet négatif sur les taux d'investissements, notamment les investissements privés, et qu'ils réduisent actuellement le taux d'épargne global de l'Afrique.**23**

Les FFI liés à l'exportation de produits extractifs de base, estimés à 40 milliards USD en 2015, sont la plus grande part des fuites

illicites de capitaux en provenance de l'Afrique. En outre, la commission européenne souligne que les entreprises minières et extractives en Afrique sont responsables de 65% des fraudes fiscales dans le continent.**24**

### Pourquoi le secteur extractif est-il le plus vulnérable aux FFI en Afrique ?

Pourquoi le secteur extractif est-il le plus vulnérable aux FFI en Afrique ?**25** Le continent détient 8% des réserves de gaz naturel du monde, 12% de ses réserves de pétrole, 40% de son or et entre 80% et 90% du chrome et du platine. Les exportations de poisson de l'Afrique sont estimées à 3 milliards USD chaque année ; et dans le même temps, au total, les forêts contribuent en moyenne à 6% du PIB en Afrique.

Ce secteur est plus exposé aux FFI pour plusieurs raisons :

- **Une sur-dépendance au secteur pour les revenus et les recettes d'exportation :** Le secteur extractif est entaché par un degré élevé de pouvoir discrétionnaire et d'influence politique. En conséquence, cette influence est devenue une source de secret et de contrats inégaux que les pays africains passent parfois avec les MNC. Ces contrats sapent à leur tour les efforts pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans les industries extractives. Ce phénomène s'explique mieux par les FFI dans les sous-secteurs du pétrole et du minage d'or.
- **La complexité des chaînes de valeur associées au secteur :****26** Ces chaînes sont généralement complexes et vont au-delà des frontières nationales. Ainsi, cela donne aux MNC un avantage excessif dans les négociations de contrats.

Pays	Montants perdus en FFI
Algérie	25,7 milliards USD dans les revenus pétroliers entre 1970 et 2008
Égypte	31,3 milliards USD dans les revenus pétroliers entre 1970 et 2015
Nigeria	217 milliards USD dans les revenus pétroliers entre 1970 et 2008
Angola	4 milliards USD de revenus pétroliers non pas été répertoriés dans les comptes nationaux en 2002
Tanzanie	84 milliards USD dans le minage d'or entre 1998 et 2017
Afrique du Sud	78 milliards USD en exportations d'or sous-déclarées

22. UNCTAD, Economic Development in Africa Report, 2020.

23. Nkurunziza, J.D, Illicit Financial Flows: A Constraint on Poverty Reduction in Africa. 2012.

24. Commission européenne DEVCO, Collectez plus, dépensez mieux, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7914c998-ecd6-11e5-8a81-01aa75ed71a1/language-en>

25. AFDB, Governance of the Extractive Industries in Africa: Survey of Donor-funded Assistance, 2017.

26. S.A. Igbatayo, Combating Illicit Financial Flows from Africa's Extractive Industries and Implications for Good Governance, 2019.

## Quels sont les principaux moteurs des FFI en Afrique ?

Les facteurs des FFI sont variés et ils touchent de multiples secteurs de la société. Ils peuvent être rangés en trois catégories interconnectées, respectivement : les facteurs macroéconomiques, les caractéristiques structurelles et la gouvernance globale.<sup>27</sup>

### I. Les facteurs macroéconomiques

Ce sont les caractéristiques économiques qui poussent les entreprises et les personnes à déplacer leur argent au-delà des frontières. Cela peut inclure une inflation élevée et variable, un taux de change effectif réel surévalué, des taux de rendement réels et de dette extérieure négatifs.

### II. Les caractéristiques structurelles

Il s'agit de la structure de l'économie, qui comprend l'architecture fiscale et financière ainsi que la composition de l'économie. L'inégalité est mesurée par l'indice de Gini. Un indice de Gini élevé signifie une société inégale. Cela aboutit à une épargne plus élevée chez les personnes à plus haut revenu. Combiné avec des facteurs macroéconomiques tels que des taux de rendement réels négatifs, cela encouragera les épargnants à déplacer leur argent à l'étranger. Les accords de double fiscalité (DTA) peuvent être utilisés pour déplacer des gains dans un autre pays où les taxes sont faibles ou inexistantes.

### III. Une mauvaise gouvernance

L'économie parallèle peut être reconnue comme un facteur de la gouvernance favorisant les FFI. En effet, la majorité du secteur parallèle paie peu ou pas d'impôts, ce qui réduit la capacité du gouvernement à financer le développement du pays.

## Que sont les accords de double fiscalité (DTA) et pourquoi deviennent-ils rapidement des facilitateurs des FFI ?

Un DTA, également connu sous le nom de traité de double fiscalité, est un accord bilatéral (deux parties) passé entre deux pays pour s'accorder mutuellement des droits fiscaux pour différentes sources de revenu et de capital.<sup>28</sup> De tels traités définissent généralement le montant d'impôts qu'un pays peut appliquer au revenu, capital, bien immobilier, ou richesse, d'un contribuable.

Les DTA font l'objet d'un intérêt à cause du degré croissant de mondialisation, ce qui résulte en une augmentation de la concurrence fiscale.

Alors que les DTA ont été reconnus comme des facilitateurs pour les échanges et investissements internationaux afin de partager équitablement et efficacement les droits fiscaux entre les pays participants et éviter la double imposition, des études ont montré que les DTA ont

été utilisés par les pays développés pour les intérêts des MNC en exploitant les pays en développement.<sup>29</sup> Voici certaines problématiques que soulèvent les traités fiscaux :

- **Le chalandage fiscal** - TC'est quand une partie qui n'est résidente d'aucun des états d'un traité va orienter ses investissements vers l'un de ces états dans le but de tirer profit des avantages de ce traité. Dans de telles situations, la première motivation des transactions sera l'obtention des avantages fiscaux accordés par le DTA comme, entre autres, un taux d'impôt sur le revenu plus faible. Un tel chalandage fiscal prive les pays source de leurs revenus fiscaux effectivement dus parce que les DTA reposent sur la réciprocité entre deux juridictions pour être efficaces. Lorsqu'une entité est basée dans un pays qui n'a pas de traité avec l'état d'origine et qu'elle commence un chalandage fiscal, il en résulte une fuite des revenus.
- **Les allers et retours** - Ils se produisent lorsque le résident d'un pays fait passer ses investissements au travers d'un autre pays pour ensuite les ramener dans son propre pays sous forme d'IDE. L'objectif principal de telles transactions est de garantir que ce type d'entreprise se positionne comme un investisseur étranger et bénéficie d'un traitement fiscal préférentiel. Ces schémas ont souvent contribué à des situations d'évitement fiscal et, par conséquent, mené à la révision de nombreux DTA, comme l'Inde qui a revu son DTA trentenaire avec l'île Maurice.
- **Le principe de la source contre celui de la résidence** - Avec le temps, les économies ont créé deux principes pour décider de l'imposition d'un revenu dans une juridiction en particulier. L'un d'entre eux est la fiscalité basée sur la résidence, où le revenu est imposé en vertu du domicile de l'entité (du contribuable) dans un pays donné. L'autre est le concept de fiscalité basée sur la source. Ce qui signifie que l'entité (étrangère) est imposée dans le pays d'origine du revenu, par ce même pays. Ce fut un grand défi d'équilibrer l'équation entre ces principes de source et de résidence dans le développement des DTA.<sup>30</sup> Ce fut un grand défi d'équilibrer l'équation entre ces principes de source et de résidence dans le développement des DTA.
- **Le principe de neutralité fiscale** - III indique que différentes parties, dans des circonstances similaires, doivent être imposées avec des taux similaires pour des revenus similaires. Le principe de neutralité insiste sur le fait que le système fiscal doit s'efforcer de rester neutre afin que les décisions soient prises en faveur de l'économie et non pour des raisons fiscales. Cependant, il est utile de remarquer que dans certains cas la neutralité peut être faussée. De ce fait, il faut mesurer à quel point un système fiscal s'éloigne de ce principe. Même dans des cas de déformations acceptables, la neutralité fiscale est souvent enfreinte dans les

27. TJNA, Illicit Financial Flows Factsheet

28. EATGN, Weaving webs for tax avoidance, 2020.

29. TJNA, Trick or Treat(y)?: Kenya's tax Treaty Giveaways to Tax Havens, 2018.

30. UN, Tax challenges in the digitalized economy, 2014.

négociations des DTA au travers de concessions fiscales qui sont souvent passées entre les états signataires.

- **La limitation des avantages conventionnels** - Elle indique que les taux de prélèvement réduits et autres dispositions conventionnelles ne s'appliquent qu'à des entreprises avec une présence authentique dans le pays de l'accord<sup>31</sup> (comme une part minimale de propriété de ses résidents ou un niveau minimal de revenus provenant d'échanges ou d'affaires dans le pays). Les accords n'ayant pas de dispositif anti-abus se retrouvent souvent à accorder des avantages conventionnels sans le vouloir dans certaines circonstances. Cela pose problème, en particulier lorsque les MNC ont mis en place des guichets dans certaines juridictions dans le but premier de tirer profit des avantages conventionnels.

**Quels sont les signaux d'alerte de FFI que vous devriez surveiller ?**

Il y a certains signes révélant la présence de FFI qui peuvent être utilisés comme base pour une analyse plus approfondie dans votre pays :<sup>32</sup>

- L'implication de sociétés écrans dans la procédure d'attribution de permis et contrats.
- L'implication d'individus et d'entreprises placés sur liste noire, ou sanctionnés, dans la procédure d'attribution.
- L'abus de pouvoir et les conflits d'intérêt de personnes politiquement exposées (PPE) dans les procédures d'attribution.
- L'incapacité de certifier et de vérifier les véritables propriétaires ultimes (UBO) dans les procédures d'attribution.
- L'application peu rigoureuse des lois contre la corruption et les pots-de-vin.
- L'encouragement d'un marché monopolistique pour favoriser certains individus ou entreprises.
- Le détournement des fonds publics au profit d'individus ou d'entreprises.
- La non-application des normes uniformes.
- La recherche de rentes par les autorités dans une industrie ou un secteur.
- Les transactions avec des juridictions de secret bancaire.

De façon générale, en plus des signaux d'alarme ci-dessus, les FFI se manifesteront lors les étapes suivantes du secteur extractif.

**Analyse, vente et exportation**

- Falsification de la qualité et des quantités Utilisation de succursales d'entreprises multinationales dans des paradis fiscaux pour fixer des prix de pleine concurrence (prix de transfert)

**Production et traitement**

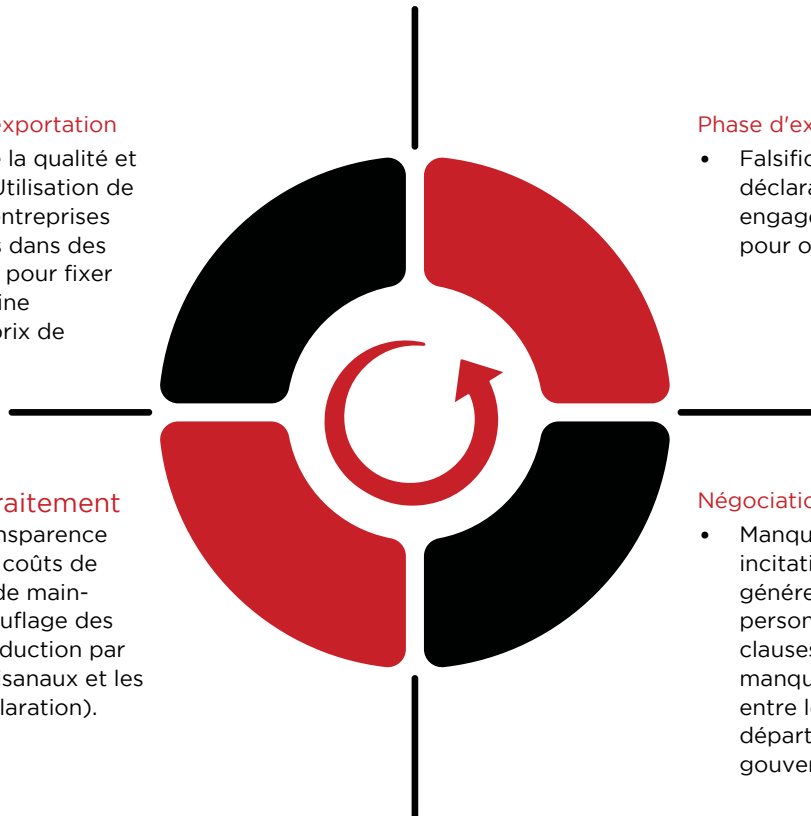
- Manque de transparence concernant les coûts de production et de main-d'œuvre, camoufflage des niveaux de production par les mineurs artisanaux et les PME (sous-déclaration).

**Phase d'exploration**

- Falsification des déclarations de dépenses engagées et corruption pour obtenir des permis.

**Négociations de contrats**

- Manque de transparence, incitations fiscales généreuses, arrangements personnalisés tels que les clauses de stabilisation, manque de coordination entre les ministères et départements gouvernementaux.



*Schéma2 : Les étapes des FFI dans le secteur extractif*

31. IMF: Spillovers in International Corporate Taxation, 2014

32. TJNA: Illicit Financial Flows – Factsheet.

# Études de cas

## Quelques actions/initiatives notoires prises par les membres du Parlement en Afrique pour freiner les FFI dans leurs pays

### Le cadre inclusif de la BEP : l'île Maurice

Le cadre inclusif de l'OCDE/G20 pour les BEP a été établi avec pour objectif de rassembler les différentes juridictions autour de normes pour les différentes problématiques de BEP. N'importe quel état ou juridiction souhaitant rejoindre le processus devra adhérer à un certain minimum de normes, respectivement :

- Lutter contre les pratiques fiscales néfastes ;
- Lutter contre les abus des conventions fiscales ;
- Améliorer la déclaration pays par pays ;
- Améliorer les systèmes de résolution des litiges.

L'île Maurice a rejoint le cadre inclusif des BEP en 2016 et, afin de respecter les exigences minimales pour les BEP, et plus particulièrement la 5e action contre les BEP « Lutter contre les pratiques fiscales néfastes de façon plus efficace en prenant en compte la transparence et la responsabilité », l'île Maurice a apporté certains changements à son célèbre secteur privé international. Ces changements réalisés en 2018 ont été dirigés par son parlement afin d'atténuer la mauvaise réputation du centre financier de l'île Maurice.

**L'action du parlement :** Mettre en place des amendements majeurs à la loi sur les services financiers de 2007 au travers de la loi sur les services financiers de 2018 (diverses dispositions) pour apporter des changements au secteur privé international de l'île Maurice.

**Le résultat :** L'île Maurice a aboli à la fois la licence 1 et la licence 2 du secteur privé international qui permettaient aux étrangers d'installer facilement des entreprises à l'île Maurice tout en exerçant leurs activités ailleurs. Ces licences permettaient précédemment à ces entreprises de profiter des avantages de l'accord du grand réseau DTA de l'île Maurice. Donc, les entreprises pouvaient transférer leur siège social dans l'île Maurice dans le seul but de profiter d'impôts plus faibles et d'échapper aux taxes élevées de leurs pays d'origine en Afrique. Ces licences ont été remplacées par de nouvelles licences commerciales internationales qui nécessitent un certain seuil d'activité économique, une certaine quantité d'employés et d'administration ainsi qu'une gestion au sein de l'île Maurice avant que le possesseur de la licence puisse bénéficier d'un quelconque avantage conventionnel. Ces réglementations devaient empêcher les entreprises de s'installer à Maurice dans le seul but de réaliser un évitement fiscal agressif.

### Le bénéficiaire économique : le Kenya

Suite à de multiples poursuites au Kenya, il a été reconnu que des personnes facilitent la circulation illicite de capitaux en utilisant des moyens légaux, tels que des entreprises et des fonds, pour cacher leurs activités. Les obligations de transparence pour le bénéficiaire économique permettent de lutter contre cette circulation en divulguant la personne réelle derrière ces moyens légaux. En 2015, l'Assemblée nationale du Kenya a définitivement fait un pas en avant vers la mise en place d'une transparence en formulant une réglementation qui fournit des lois sur les BO.

**L'action du parlement :** Introduire un amendement à la loi sur les sociétés de 2015 au travers de la section 93A qui demande aux entreprises de divulguer les bénéficiaires économiques de leurs actions dans leur registre des membres. Cela ensuite mené à l'adoption de réglementations pour les bénéficiaires économiques en 2020 qui demandent un seuil de propriété d'au moins 10% pour que les bénéficiaires économiques doivent être déclarés.

**Result:** Depuis octobre 2020, l'enregistrement électronique du bénéficiaire économique a pris effet. Le registre n'est cependant pas encore accessible au grand public.

En 2009, la Vision minière africaine (VMA) a été adoptée par l'Union africaine comme un cadre favorisant l'utilisation d'une exploitation minière équitable et transparente pour assurer un développement durable pour les africains. Les états membres devaient mettre en place la VMA à l'échelle du pays au travers d'une Vision minière nationale, basée sur les principes clés de la VMA, et l'implémenter. L'un des principes clés de la VMA est la mise en place d'une gouvernance du secteur minier, qui inclut l'amélioration de la gouvernance fiscale de ce secteur. À ce jour, le Lesotho est le seul état membre qui a complètement adopté la VMA et le parlement a joué un rôle central dans cette mise en place. En

2014, le parlement a passé la loi sur les mines et minéraux (amendement) 2014 (mentions légales n° 7 de 2014), qui introduit quelques changements majeurs aux lois minières, plus particulièrement au sein de la gouvernance du secteur minier. .

**L'action du parlement :** La promulgation de la loi sur les mines et minéraux (amendement) 2014, qui introduit la transparence et la responsabilité des mécanismes et la gouvernance minière.

**Le résultat :** Un cadre légal qui respecte la VMA et renforce l'utilisation des minéraux pour le développement.

Le Sénégal a annulé ses DTA avec l'île Maurice pour la raison que cet accord causait d'importantes fuites de revenus pour le Sénégal. Ceci a fait suite aux fuites en Afrique de l'Ouest dans lesquelles les entreprises minières des Grande Cote Operations (GCO) ont obtenu des services d'ingénierie, de construction et de gestion de SNC-Lavalin, une entreprise basée au Canada. Cependant, l'accord pour ces services a été passé entre les GCO et une filiale de SNS-Lavalin qui était enregistrée à l'île Maurice.

Les fuites en Afrique de l'Ouest ont révélé comment SNC-Lavalin a utilisé sa filiale mauricienne pour éviter grossièrement les impôts grâce aux DTA entre le Sénégal et l'île Maurice. À cause de cet accord, il a été estimé que le Sénégal a perdu jusqu'à 8,8 millions USD à cause de l'abus du DTA par SNC-Lavalin.

**L'action du parlement** Le parlement sénégalais a exercé une surveillance sur les GCO, en enquêtant sur les opérations et arrangements fiscaux. Suite aux fuites de l'Afrique de l'Ouest, il est apparu que les entreprises minières principales réalisant d'importantes opérations minières au Sénégal avaient la majorité de leurs actions enregistrées à l'île Maurice, exposant ainsi fortement le Sénégal à d'autres fuites à cause du DTA. Les membres du parlement ont dénoncé ces accords, exerçant ainsi une pression politique pour réagir contre le DTA entre le Sénégal et Maurice. Un membre du parlement, issu de l'administration fiscale, a annoncé officiellement, « un paradis fiscal peut être un paradis pour les entreprises multinationales afin d'éviter les taxes, mais, pour le pays, c'est un enfer ».

**Le résultat :** La révision du DTA entre le Sénégal et l'île Maurice et, finalement, son annulation en 2020.

La convention internationale de l'OCDE a fait beaucoup pour renforcer la transparence à la fois au travers d'échanges de renseignements sur demande (EOIR) et d'échanges automatiques de renseignements (AEIO). Par le passé, les EOIR reposaient sur des relations bilatérales en vertu d'une convention de double imposition (CDI) ou d'un accord d'échange de renseignements fiscaux (TIEA) comme base légale pour entreprendre un échange alors que les AEIO sont basés sur la norme commune de déclaration (NCD), ce qui apporte des informations sur les questions fiscales pour un échange multilatéral de comptes financiers. La transparence en matière de fiscalité joue un rôle important pour freiner les FFI. De nombreux pays africains ont rejoint la convention internationale, et, ce faisant, se sont engagés à mettre en place la norme pour les EOIR, au minimum. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir adopté la NCD et prévoient d'adopter des lois pour la rendre opérationnelle. Le Kenya, par exemple, a participé à la

convention internationale en 2010 et a adopté une loi permettant les échanges d'informations au travers de la loi financière, 2012, qui a débouché sur le s41A de la loi sur les revenus chap. 470. En 2016, le Kenya a signé la convention relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (la Convention) et l'a ratifiée en 2019. En posant les bases de l'AEIO par l'adoption des lois correspondantes, le Kenya continue de bénéficier des EOIR.

**L'action du parlement :** L'amendement de la loi sur les revenus, chap. 470 pour permettre les échanges d'informations en 2012.

**Le résultat:** le Kenya a continué de faire de plus en plus de demandes d'informations ce qui a augmenté la visibilité sur les affaires des fraudeurs fiscaux.

## 2.3 Les considérations législatives : Ce que vous pouvez faire pour freiner les FFI dans votre pays et région

### 2.4.1 Un rôle de surveillance

Les membres du Parlement peuvent faire ce qui suit pour garder un œil sur le bras exécutif du gouvernement en vérifiant les affaires liées aux FFI :

Un rôle de surveillance	Les types d'assistances que le TJNA peut vous proposer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les DTA :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Exiger que l'exécutif répartisse les demandes entre les problématiques fiscales de source et de résidence lors de la négociation d'un accord.</li> <li>o Remettre en question tout système fiscal qui donne la priorité aux taxes au détriment du fondement économique réel de la décision.</li> <li>o S'assurer de la présence d'un dispositif limitant les avantages dans un accord de double fiscalité, ce qui aidera à diminuer les abus des accords quand les investissements sont dirigés vers certaines juridictions pour tirer profit d'un accord existant.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des documents sur la façon dont certains DTA peuvent être régressifs en Afrique.</li> <li>- Mettre à disposition, sur demande, les documents de recherche, les dossiers politiques et les études de cas pour les autres pays en Afrique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un travail collaboratif :</b> Obliger l'exécutif à collaborer avec leurs homologues dans les communautés économiques régionales, à savoir, l'Union africaine, et au niveau mondial, le G20, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation des nations unies pour garantir la cohérence avec leur cadre juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la participation des MP aux réunions avec les OSC et CER</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'accès à l'information :</b> Faire pression sur l'exécutif pour mettre à disposition tous les contrats au format numérique ainsi que développer les moyens des citoyens pour demander, traiter et utiliser les informations ainsi obtenues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des informations sur les bonnes pratiques internationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le prix de transfert :</b> Pousser l'exécutif à établir des unités de prix de transfert ou renforcer les organismes indispensables en consolidant leurs moyens pour fonctionner correctement et leur fournir les ressources nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des informations sur les bonnes pratiques internationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dans le secteur extractif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Apporter plus d'attention à l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur</li> <li>o Plaider en faveur de l'investissement dans les moyens et la technologie pour mieux surveiller l'extraction des ressources naturelles</li> <li>o S'assurer que l'exécutif encourage la transparence, particulièrement dans la négociation des contrats</li> <li>o Faire bon usage des informations et supports fournis par les dispositifs existants optionnels qui encouragent la transparence dans le secteur des ressources naturelles</li> <li>o Pousser l'exécutif à adopter des obligations de déclarations internationales</li> <li>o Faire pression sur l'exécutif pour développer un programme pour diversifier l'économie en l'éloignant des ressources naturelles vers des activités à plus haute valeur. <i>endence on natural resources into higher value activities.</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des documents indiquant comment les pays peuvent diminuer les FFI dans les secteurs extractifs</li> <li>- Faciliter la participation des MP aux réunions sur les FFI dans le secteur extractif</li> <li>- Mettre à disposition, sur demande, les documents de recherche, les dossiers politiques et les études de cas pour les autres pays en Afrique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour la fiscalité de l'économie numérique émergente :</b> • Pour la fiscalité de l'économie numérique émergente : Encourager l'exécutif à investir encore plus dans la recherche de nouvelles tendances et leurs connexions avec les FFI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des informations sur les bonnes pratiques internationales</li> </ul>



Un rôle de surveillance	Les types d'assistances que le TJNA peut vous proposer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les avantages fiscaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Demander à ce que l'exécutif mène et publie des analyses de coût-bénéfice pour les avantages fiscaux accordés, particulièrement pour les trêves fiscales à destination des investissements étrangers directs</li> <li>o Faire appel à l'exécutif pour coordonner la délivrance de tels avantages avec les membres des communautés économiques régionales afin de développer les normes communes et d'éviter la « course vers le bas ».</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des données sur la nature régressive de certains avantages fiscaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour la corruption :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Faire appel à l'exécutif pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention des nations unies contre la corruption (CNUCC) et de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) au niveau national.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des informations statistiques sur la corruption et son impact sur le développement national</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour le blanchiment d'argent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre l'accent sur l'urgence de traiter la dichotomie entre l'organisme du revenu et celui de l'application de la loi pour le partage de l'information à propos du blanchiment d'argent découvert lors de la procédure du contrôle fiscal.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des informations d'apprentissage sur les bonnes pratiques à l'international</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les initiatives nationales et régionales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Encourager l'exécutif à renforcer les organismes existant pour combattre les FFI en leur donnant l'autonomie et les outils nécessaires pour mener à bien leurs missions.</li> <li>o Encourager de meilleures relations avec les partenaires régionaux en participant aux forums comme le Forum de l'administration fiscale africaine et les programmes d'entraide rattachés.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la participation des MP aux réunions régionales avec les autres MP issus d'autres pays africains.</li> </ul>

#### 2.4.2 Un rôle de législateur

- Développer ou modifier les lois actuelles pour les trêves fiscales afin d'empêcher une même entité ou un même propriétaire économique de continuer à faire du profit après un changement manifeste et considérable de propriété.
- Développer ou modifier une loi existante pour renforcer l'organisme anti-corruption qui réunit la coopération régionale et lui fournit une autonomie, des ressources et des moyens pour empêcher et condamner les affaires de corruption.
- Développer des lois, réglementations et mécanismes pour garantir que les établissements financiers et les banques identifient et refusent les FFI, plutôt que de compter sur une autorégulation des banques.
- Lors de la procédure budgétaire, s'assurer que de l'argent soit alloué à la création d'organismes pertinents, tels que des autorités fiscales, des unités de transfert de prix, des services douaniers, des agences anti-corruption, des cellules de renseignement financier et autres, s'il n'y en a pas.
- Réviser toute loi en cours pour la réglementation des entreprises et des opérations du secteur bancaire pour réduire le secret financier.

## Des ressources pertinentes : Où vous pouvez trouver plus d'informations à propos des FFI

Source	Liens
Sites internet	TJNA: <a href="https://taxjusticeafrica.net/">https://taxjusticeafrica.net/</a>
Publications/Articles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HLP Report: Track it! Stop it! Get it!: <a href="https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf">https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf</a></li> <li>• TJNA Factsheet on IFFs: <a href="https://taxjusticeafrica.net/wp-content/uploads/2020/06/Tax-Justice-Fact-Sheet.pdf">https://taxjusticeafrica.net/wp-content/uploads/2020/06/Tax-Justice-Fact-Sheet.pdf</a></li> </ul>
YouTube	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TJNA: <a href="https://www.youtube.com/channel/UCcYJuhBiONuq1-oFiBgmvQA">https://www.youtube.com/channel/UCcYJuhBiONuq1-oFiBgmvQA</a></li> <li>• TJN: <a href="https://www.youtube.com/user/TackleTaxHavens">https://www.youtube.com/user/TackleTaxHavens</a></li> </ul>
Organizations	TJNA, DIAKONIA, TJN, OXFAM, SEATINI



**Tax Justice Network - Africa (TJNA)**

Jaflo Block 3, 106 Brookside Drive, Westlands

P. O. Box 25112 – 00100 GPO Nairobi, KENYA

T: (+254) 20 247 3373, (+254) 728 279 368

E: [infoafrica@taxjusticeafrica.net](mailto:infoafrica@taxjusticeafrica.net)

[www.taxjusticeafrica.net](http://www.taxjusticeafrica.net)